

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	18 JUIN 2008
SOUS LE N° 5653	

AIDE ET SOUTIEN-DOMICILE

SARL au capital de 15 000 Euros
10 rue des Mélézes
94320 THIAIS
RCS CRETEIL 480 055 045

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2008

Le 15 avril 2008 à 16 heures 30, les associés de la société AIDE ET SOUTIEN-DOMICILE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance, par lettre remise en main propre contre décharge des associés pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

- Démission des gérants Philippe GARCIA et Philippe PATRY
- Maintien du gérant Philippe CARRERES
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Philippe CARRERES, représentant la société AIDE ET SOUTIEN-DOMICILE associé-gérant préside l'Assemblée. Monsieur Philippe PATRY, associé-gérant est désigné comme secrétaire.

Les associés représentant l'intégralité du capital social sont présents. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents prévus par les textes légaux et réglementaires, dont :

- les copies des convocations ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les statuts.

Il est rappelé que les documents prescrits par la loi et les règlements ont été envoyés aux associés 15 jours avant la présente réunion au siège social de la société.

Monsieur Philippe CARRERES informe l'assemblée, de la démission de Messieurs Philippe GARCIA et Philippe PATRY au titre de leur mandat de gérant, par lettre remise à chacun des gérants contre décharge, en date du 31 janvier 2008. Diverses explications sont échangées concernant le changement de gérant.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote les résolutions à l'ordre du jour :

R. Ph.

A titre ordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée accepte la démission au 31 janvier 2008 de Messieurs Philippe GARCIA et Philippe PATRY au titre de leur mandat de gérant, avec prise d'effet au 1^{er} mai 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée maintien à compter du 1^{er} mai 2008, Monsieur Philippe CARRERES, né le 1^{er} mai 1959, qui l'accepte, à titre de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités légales en rapport avec l'exécution des présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui lecture faite a été signé par les associés présents.

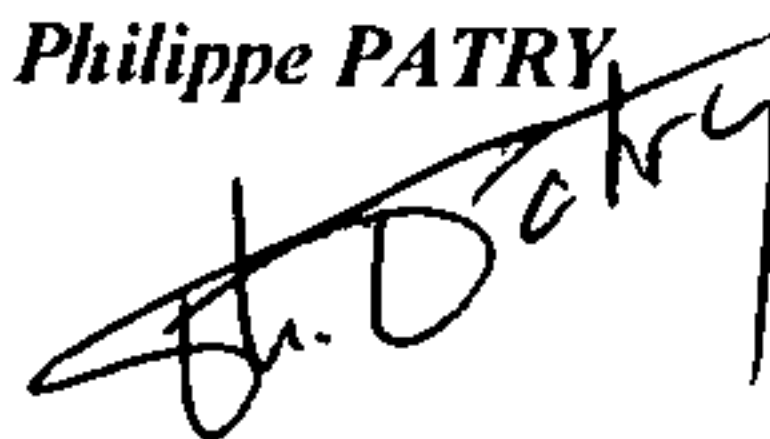
Le Président,

Philippe CARRERES

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire,

Philippe PATRY

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'P' and 'D' followed by 'atry'.